



ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF

Fiche de positionnement

La circulaire ministérielle sur l'accompagnement éducatif dans les écoles primaires précise que **la collaboration avec l'USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré) sera recherchée pour la mise en place et la conduite des projets.**

En tant que fédération scolaire réunissant près de 900 000 licenciés et touchant chaque année deux millions d'enfants des écoles publiques, l'USEP s'est réjouie de trouver plusieurs de ses propositions dans le texte qui fonde officiellement le dispositif visant à offrir aux élèves des activités, notamment sportives, en dehors des heures de classe.

La circulaire signée le jeudi 5 juin 2008 par le ministre de l'Éducation Nationale mentionne en effet la nécessaire complémentarité de cette nouvelle offre d'activités avec les enseignements d'EPS. Elle insiste également sur le fait que l'accompagnement éducatif s'inscrit dans le projet d'école et que le Directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale, coordonne le dispositif dans le département dont il a la charge.

Cette circulaire installe donc l'accompagnement éducatif dans une démarche de partenariat et de collaboration entre les différents acteurs concernés, pour le plus grand bénéfice des élèves.

L'USEP s'est engagée dans ce dispositif en toute clairvoyance et en affirmant parallèlement que la place de l'EPS à l'école doit être consolidée. Car il ne saurait s'agir d'envisager à terme une quelconque « externalisation » de cette discipline d'enseignement obligatoire.

Au travers de projets ancrés dans l'école, en appui de cette discipline et en lien avec des partenaires, notamment spécialistes de la santé, l'occasion est offerte à tous les enfants d'un temps supplémentaire de pratique sportive variée¹. L'objectif est de contribuer à lutter contre la sédentarité mais aussi de permettre une réflexion collective et la mise en place d'habitudes d'hygiène de vie bénéfiques au développement du capital santé de chacun. En prenant en compte les particularités locales, en puisant des ressources dans les productions de **L'attitude santé**, en constituant des équipes volontaires, l'autonomie et la responsabilité sont ainsi données à tous les acteurs USEP de construire un projet innovant, réaliste et porteur d'attitude santé.

Françoise Petit
Vice-Présidente de l'USEP nationale

¹. BO n°25 du 9 juin 2008 – Circulaire n° 2008-081 du 5 juin 2008 – Mise en place de l'accompagnement éducatif à compter de la rentrée 2008 dans les écoles élémentaires de l'éducation prioritaire.